

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 20 au sujet d'un congé accordé à M. Ratsimbarivony, des T. P

n° 20

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
8 janvier 1948

Numéro JO  
n° 1 du 31/01/1948

Date du numéro  
31 janvier 1948

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le certificat de visite n° 365 du 23 décembre 1947 des membres du Conseil de santé

Sur la proposition du chef du service de santé et du chef du service des travaux publics.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Un congé de convalescence d'un mois' pour en jouir à Djibouti est accordé à l'ouvrier d'art des travaux pu blics Ratsimbarivony (Jacques).

#### Art. 2

— La présente décision, qui aura effet pour compter du 1e janvier 1948, sera publiée, et communiquée partout où besoin sera.

**Le Gouverneur, P.-H. Siriex.**